

SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatre février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jean-Claude MELETON 1^{er} adjoint, Jacques DEBOUT 2^{ème} adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3^{ème} adjointe Marie-Christine DENONFOUX 4^{ème} adjointe, Rosalie SIMON, Joëlle VERRIERE, Emmanuelle DANIERE, Georges DELOMIER, Catherine DESSEIGNE, Alain COUTAUDIER.

Absents excusés : Bernard CHENAT, Robert CLEVENOT, Vincent RAY, Patricia PICHONNAT

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.

Monsieur le Maire présente les excuses des conseillers absents.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 7 janvier 2019 et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX DES COMMISSIONS

⇒ URBANISME : Adjointe responsable : Mme DENONFOUX Marie-Christine

Mme DENONFOUX a constaté que la construction de M. Mme GRANGER Yvon aux Martines n'est pas du tout conforme au permis de construire accordé. Il leur a été demandé d'effectuer la régularisation administrative de la demande qui sera ensuite transmise par le service instructeur.

⇒ VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse

- Mme PEGON fixe la date de la réunion du CCAS au jeudi 7 mars à 18h30.
- La réunion de la commission des subventions se tiendra le jeudi 14 mars à 20h.

⇒ **FINANCES : adjoint responsable : M. DEBOUT Jacques**

Jacques DEBOUT indique que l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour la bibliothèque a eu lieu vendredi 25 janvier. Les propositions semblent conformes aux estimations. L'analyse des offres est en cours et on aura les résultats définitifs d'ici la fin de la semaine.

⇒ **BATIMENTS ET VOIRIE /Adjoint responsable : Jean-Claude MELETON**

- OXYRIA a présenté le projet d'assainissement rue du 19 mars avec les subventions qu'il serait possible de percevoir. Mais ce projet ne correspond pas totalement à ce qu'il était envisagé au départ. OXYRIA va donc approfondir le dossier et prendre contact avec l'Agence de l'eau pour voir ce qu'il est possible de faire.

- Les agents vont réaliser divers petits travaux de voirie. Ils ont nettoyé des têtes d'aqueducs afin de faciliter l'écoulement des eaux dans les fossés suite à l'excellent travail réalisé par l'entreprise THORAL.

- Les portiques d'accès à la zone réaménagée le long des tennis et de la salle des fêtes seront montés cette semaine.

- Affaire Cruzille : une visite sur place a été faite, mais à la demande de M. CRUZILLE, il faudra y retourner en sa présence. Quelques menus aménagement pourront être faits par la commune.

⇒ **COMMISSION ADRESSAGE**

Georges DELOMIER présente l'état d'avancement de l'adressage. La commission a identifié pratiquement toutes les habitations de la commune et a attribué des nouveaux noms aux voies qui le nécessitaient, en consultant parfois les habitants. La numérotation métrique est en cours de réalisation par le cabinet ADAGE. La commission va maintenant préparer l'organisation d'une réunion publique à destination de la population début mars. Parallèlement, le conseil devra délibérer sur le nom des voies et sur les modalités de pose des nouveaux panneaux et plaques de signalisation.

Une fois l'adressage terminé, les habitants devront eux-mêmes réaliser leur changement d'adresse auprès des différents organismes.

Monsieur le Maire remercie Georges DELOMIER, Emmanuelle DANIERE et Bernard CHENAT pour l'important travail réalisé.

DELIBERATIONS

SIEL - ECLAIRAGE PUBLIQUE DU PARKING NORD DE LA SALLE DES FETES

Sous-Préfecture de Roanne

N° 2/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public du parking nord de la salle ERA.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il adhère la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation commune
Eclairage public parking nord salle des fêtes	17518 €	71%	12437 €
TOTAL	17518 €		12437 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12.

A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des « travaux d'éclairage du parking nord de la salle des fêtes » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après une étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

APPROBATION DE L'INDEMNITE DE LA SMACL - SINISTRE SUR UN CANDELABRE AUX TROIS MOINEAUX

Sous-Préfecture de Roanne

N° 3/2019

Monsieur le Maire présente la proposition de remboursement de la SMACL suite à un sinistre intervenu le 11 décembre 2018 sur un candélabre aux Trois Moineaux et dont le tiers responsable a été identifié d'un montant de 1140 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'indemnité de 1140 € proposée par la SMACL en dédommagement du sinistre sur un candélabre aux Trois Moineaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2019 - AUTORISATION DE PAIEMENT

Sous-Préfecture de Roanne

N° 4/2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dépenses d'investissement à réaliser en ce début d'année 2019 mais qui ne seront budgétées qu'une fois le budget primitif 2019 approuvé.

- | | |
|--|----------|
| • Acquisition de jardinières : article 2188/230 | 574.40€ |
| • Acquisition de cendriers : article 2188/230 | 115.20 € |
| • Acquisition d'un pupitre : article 2188/230 | 33.50 € |
| • Mise en réseau informatique bibliothèque : article 2041411 | 164.00€ |

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement ci-dessus énumérées, dépenses qui seront inscrites à budget primitif de la commune 2019 pour les montants suivants :

- chapitre 230 Acquisition de matériel : 723.10 €
- chapitre 204 : subvention d'équipement versée : 164.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a la possibilité d'organiser un débat dans le cadre du grand débat national. Un cahier de doléances est mis à disposition du public au secrétariat. Le conseil municipal ne souhaite pas organiser de débat d'autant plus qu'il n'y a pas eu de demandes.

- Monsieur le Maire explique qu'il a reçu plusieurs copies de courriers qu'ont envoyés des administrés à ENEDIS pour lui signifier leur refus d'installer le nouveau compteur LINKY.

- Alain COUTAUDIER demande si la commune a des informations sur les mutuelles de village.

- Georges DELOMIER demande comment est organisé le service communal de déneigement. Monsieur le Maire explique que les agents se sont mobilisés en temps voulu pour assurer le déneigement. Avec le départ en retraite programmé de Serge GRAS, il convient de s'interroger sur le devenir de l'organisation actuelle. Il semble que les agents souhaitent la mise en place d'astreintes ce qui aurait un coût très important pour la commune d'après une première estimation. Monsieur le Maire a pris contact avec l'entreprise THORAL qui est prêt à assurer cette prestation pour un prix abordable.

- Monsieur le Maire indique que le recrutement d'un nouvel agent pour remplacer Serge GRAS est en cours.

- Le marquage au sol du cédez-le passage du stop de la rue de Perreux aux Trois Moineaux n'a pas été refait par le Département. Monsieur le Maire leur signalera.

- Le mur de soutènement de la Cure présente quelques signes de dégradations à surveiller de près.

- Bernard MOULIN fait part des problèmes de stockage rencontrés par le Comité de la Fête. Jean-Claude MELETON explique que la commune ne peut pas répondre à toutes les demandes des associations, chacune d'elles devant peut être envisager de faire du tri.

- Le bar du parc a fermé ses portes. Il semblerait qu'un nouveau gérant reprenne l'affaire courant avril, ce qui est une bonne nouvelle.

- M. KOSSMAN de l'association des Amis des Fours à Chaux a relancé Monsieur le Maire au sujet d'une subvention pour la réalisation du panneau d'information. Monsieur le Maire lui a confirmé le refus de la commune, refus confirmé ce soir par le conseil municipal.

- La responsable du topoguide a relancé Monsieur le Maire concernant la réalisation du Topoguide. La commune doit donner un titre à la randonnée retenue ainsi qu'un nom de thème.

Monsieur le Maire clôt cette dernière séance de l'année à 22h15.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Jean-Claude MELETON	

Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	
Marie-Christine DENONFOUX	
Robert CLEVENOT	
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	
Georges DELOMIER	
Joëlle VERRIERE	
Catherine DESSEIGNE	
Emmanuelle DANIERE	
Vincent RAY	
Alain COUTAUDIER	
Patricia PICHONNAT	